



Municipales 2026 : La donnée ouverte au programme !

À l'approche des **élections municipales en France les 15 et 22 mars 2026**, Open Data France diffuse un manifeste pour mettre la donnée au cœur des débats municipaux.

Notre **conviction** ? Les communes ont un rôle crucial à jouer dans la sensibilisation des citoyens aux enjeux du numérique, dont des données ouvertes.

Le **constat** ? Au-delà de l'obligation d'ouverture des données, les questions de qualité, d'usages et de valorisation des données restent centrales. Ces thèmes restent trop souvent absents des débats locaux et des projets communaux. La pédagogie et la diffusion des bonnes pratiques demeurent indispensables pour faire progresser la maturité collective sur ces enjeux.

Le manifeste d'Open Data France s'adresse aux candidats et candidates sur les listes pour les élections municipales 2026 en France et leurs équipes de campagne et aux représentants des partis politiques.

Rendez-vous ci-dessous et sur notre [site internet](#) pour retrouver l'ensemble des ressources utiles pour nourrir vos programmes.



**BIG
DATA**

Introduction



Constance NEBBULA
Présidente

Lors de ma réélection à la présidence, j'ai affirmé une ambition claire : porter politiquement l'idée d'un « service public de la donnée », élargir notre base d'adhérents et renforcer la diversité de notre gouvernance. Deux ans plus tard, ces objectifs sont atteints.

Je suis fière du collectif ainsi constitué et remercie l'ensemble des élus et acteurs engagés au sein d'Open Data France.

Au-delà de l'obligation d'ouverture des données, les questions de qualité, d'usages et de valorisation des données restent centrales. L'accompagnement, la pédagogie et la diffusion des bonnes pratiques demeurent indispensables pour faire progresser la maturité collective sur ces enjeux.

Dans ce contexte, la convergence entre *open data* et Intelligence artificielle (IA) constitue un axe stratégique majeur pour les collectivités. Il ne peut y avoir d'IA sans données structurées et de qualité. L'intérêt suscité par l'IA offre ainsi une opportunité de renforcer la sensibilisation des élus à la nécessité d'un véritable service public de la donnée, socle des politiques publiques et levier de transformation des services.

Ces orientations ont été partagées lors de la dernière rencontre du comité d'experts d'Open Data France réuni en 2025, qui a souligné l'importance d'un espace de dialogue associant élus, techniciens, chercheurs et acteurs de la société civile autour de l'usage de l'IA au service de la donnée et de ses métiers.

L'action collective portée par l'association est plus que jamais nécessaire pour accompagner les collectivités face à des enjeux de plus en plus structurants.

Ainsi, votre engagement est essentiel pour :

- maintenir une parole crédible sur les données ouvertes ;
- soutenir les collectivités dans un contexte de tensions technologiques et budgétaires ;
- valoriser l'expertise et l'expérience face aux effets de mode.
- rappeler, à l'occasion des municipales, que l'*open data* est un engagement durable.

Alors que nous refermons le chapitre 2025, nous abordons 2026 avec une association solide, reconnue et proactive, dans un environnement en constante évolution qu'il soit technologique, législatif ou géopolitique.

Plus que jamais, la donnée est un enjeu de politique publique, et de politique tout court. Ensemble, poursuivons cette ambition !

Constance NEBBULA
Présidente

Manifeste pour une gouvernance territoriale des données au service des citoyens

Renforcer le pouvoir de décision des territoires par l'ouverture des données

Nos territoires font face à des défis sans précédent : transition écologique, crises sanitaires, tensions géopolitiques, mutations économiques et révolution de l'intelligence artificielle. Dans ce contexte, la donnée territoriale est devenue un levier stratégique de décision, de souveraineté et de démocratie.

L'ouverture des données publiques ou d'intérêt général, c'est à dire la publication libre, à l'état brut et sans altération, sur internet, des données produites ou gérées par les acteurs publics, est une mission très importante pour les administrations.

Il est temps de la gouverner autrement.



Nos préconisations



1

Faire de la donnée territoriale un socle de l'action publique locale

La donnée n'est pas une affaire de spécialistes. C'est le fondement de la décision publique éclairée.

Observer, mesurer, comprendre, anticiper, la donnée permet aux collectivités de :

- mieux identifier les besoins des habitants ;
- évaluer l'impact réel des politiques publiques ;
- ajuster les décisions au plus près des réalités locales.

Grâce à une lecture fine, micro-territoriale, les élus gagnent en précision, en efficacité et en légitimité démocratique.

La donnée n'est pas seulement technique : elle transforme la gouvernance.

2

Mettre la donnée au service des transitions

La finalité de l'ouverture des données n'est pas la performance technologique, mais l'amélioration de nos territoires et de nos modes de vie.

Les initiatives de mise en commun des données doivent accompagner :

- la transition écologique ;
- la préservation de la biodiversité ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- le renforcement du lien social.

Conscients du rapport d'échelle entre certaines données ouvertes publiées et d'autres données plus volumineuses (temps réel, géographiques...), nous promovons de bonnes pratiques pour limiter l'impact environnemental de l'ouverture des données.

3

Faire des données un bien commun démocratique

La donnée est une ressource stratégique.

Concentrée entre quelques acteurs, elle fragilise l'égalité, la transparence et la liberté.

C'est pourquoi :

- l'ouverture des données publiques (open data) doit être encouragée ;
- l'interopérabilité des services doit devenir la règle ;
- les communs numériques doivent être développés comme outils d'innovation ;
- de coopération et de transition écologique.

Une donnée partagée, maîtrisée et protégée collectivement renforce :

- la transparence de l'action publique ;
- l'engagement citoyen ;
- la confiance démocratique.

4

Donner aux collectivités les moyens d'agir

L'ouverture et la réutilisation des données ne doivent pas creuser les inégalités territoriales.

Aujourd'hui, les grandes métropoles disposent des ressources, quand les territoires ruraux ou de petite taille restent en retrait.

Nous appelons à :

1. Un financement adapté, tenant compte de la diversité des collectivités.
2. Un accompagnement technique et humain renforcé, notamment pour les plus petites strates.
3. Une montée en compétences des élus et des agents, en particulier sur les enjeux de cybersécurité et sur la préparation à la souveraineté de la donnée.

Gouverner la donnée, c'est choisir :

- l'anticipation plutôt que la réaction ;
- la coopération plutôt que la fragmentation ;
- la démocratie et l'intelligence collective.

5

Construire une gouvernance nationale de la donnée avec et pour les territoires

La gouvernance de la donnée ne peut être uniquement descendante : elle doit se construire avec les collectivités. Depuis le début des années 2010, de nombreuses collectivités en France ont défriché ces sujets, mis en place des outils, des chartes, des méthodologies, des expérimentations : via les échanges d'expériences entre les territoires, la mutualisation entre les différents échelons et le partage et la réflexion collective sur la place des acteurs publics sur l'ouverture des données.

Dans cette logique, les initiatives portées par le Conseil national de l'information géolocalisée (CNIG), et en particulier les comités territoriaux de la donnée, montrent la voie en réunissant élus, services de l'État et acteurs locaux autour de cas d'usage concrets, directement adaptés aux besoins des territoires.

Pour autant, une meilleure coordination commune/État/région semble essentielle pour tirer le meilleur parti des pratiques à l'œuvre. Il est urgent d'affirmer une vision commune, respectueuse de l'autonomie locale et garante de la souveraineté numérique des collectivités.

Renforcer la coordination entre les différents niveaux de gouvernance de la donnée (européen, national, local).

Les communes ne peuvent plus relever seules les grands défis contemporains, pour lesquels la donnée constitue un enjeu central.

Mieux articuler les échelles pour mieux agir localement

- L'échelle communale est celle de la proximité et du service rendu aux citoyens. Les communes doivent pouvoir maîtriser leurs données.
- L'échelle régionale permet la mutualisation des moyens, l'innovation et l'accès aux financements européens.
- L'État et l'Europe apportent le cadre, la vision stratégique et les ressources.

La coordination entre niveaux de gouvernance de la donnée doit permettre :

- d'assurer une publication systématique, ouverte et de qualité des données publiques, renforçant la transparence de l'action publique, la confiance citoyenne et l'exercice démocratique ;
- d'améliorer durablement la qualité des données métier et des services publics, tout en favorisant l'innovation ;
- de mutualiser les compétences techniques et d'optimiser leur mobilisation entre acteurs ;
- de garantir l'interopérabilité des outils et des données, par l'adoption de standards communs ;
- de permettre une meilleure allocation des ressources publiques ;
- d'assurer un emboîtement cohérent des échelles de gouvernance entre acteurs nationaux et territoriaux, facilitant les échanges de données aux niveaux national et international.

La souveraineté des données est au cœur de la résilience des citoyens et des collectivités

Maîtriser ses données, c'est avoir le pouvoir de construire l'avenir.

Cette vision appelle désormais des choix clairs. Parce qu'un manifeste n'a de sens que s'il se traduit en actes.

C'est pourquoi Open Data France appelle l'ensemble des candidats et candidates aux élections municipales, et tous les futurs exécutifs à se mobiliser sur la maîtrise locale de la donnée publique, en se dotant dès le début du nouveau mandat de feuilles de route pour faire de la donnée un véritable levier de l'action municipale.

Nos propositions d'engagements se trouvent ci-dessous (pages suivantes).

L'intégration de ces engagements dans vos programmes contribue à faire de l'open data un pilier structurant de la démocratie locale.

1

Engagement n°1 : Faire de la donnée territoriale le socle de l'action publique locale.

Nous ferons de la donnée un outil au service des décisions municipales et du quotidien des habitants.

Concrètement, nous nous engageons à :

- utiliser la donnée tout en maintenant des espaces de discussions transparents et contradictoires pour que les technologies n'échappent pas au débat démocratique ;
- évaluer l'efficacité des politiques publiques municipales tout au long du mandat ;
- ajuster les décisions au plus près des réalités locales grâce à une lecture fine et territorialisée.

La donnée ne sera pas réservée aux experts : elle deviendra un outil d'aide à la décision pour les élus, de lisibilité pour les citoyens et de performance pour l'action municipale.

Une commune qui s'appuie sur la connaissance est une commune plus efficace et plus démocratique.

2

Engagement n°2 : Promouvoir la mise en commun des initiatives autour des données ouvertes et des communs numériques

Nous ferons des données publiques un bien commun au service des transitions numérique et écologique.

Concrètement, nous nous engageons à :

- ouvrir les données utiles à l'innovation locale et à la transparence ;
- encourager les projets collaboratifs associant citoyens, acteurs locaux et experts ;
- orienter les usages numériques vers la transition écologique et l'intérêt général.

Une donnée partagée est un levier d'innovation, de confiance et de transformation territoriale.

3

Engagement n°3 : Donner aux collectivités les moyens de se conformer à leurs obligations en matière d'ouverture de donnée

Nous garantirons à la commune les moyens humains, financiers et techniques d'agir.

Concrètement, nous nous engageons à :

- rechercher des financements adaptés aux réalités communales ;
- mutualiser les compétences et l'accompagnement technique ;

former élus et agents aux enjeux de la donnée (tout en garantissant une information juste, fiable et contextualisée) et leurs usages ainsi qu'aux enjeux de la cybersécurité.

4

Engagement n°4 : Affirmer une gouvernance territoriale de la donnée impliquant les territoires

Nous ferons de la donnée un outil stratégique pour mieux gouverner la commune.

Concrètement, nous nous engageons à :

- utiliser les données territoriales pour éclairer les décisions municipales ;
- participer aux dispositifs nationaux de gouvernance de la donnée en tant que commune ;
- faire de la donnée un levier d'évaluation, d'anticipation et d'amélioration des politiques locales.

Mieux connaître notre territoire, c'est mieux décider pour ses habitants.

5

Engagement n°5 : Renforcer la coordination entre les différents niveaux de gouvernance de la donnée (européen, national, local)

Nous ferons de la commune un acteur pleinement intégré de la gouvernance de la donnée multi-niveaux.

Concrètement, nous nous engageons à :

- inscrire l'action municipale dans une coopération active avec l'intercommunalité, la région, l'État et l'Europe ;
- mobiliser les dispositifs nationaux et européens au service des projets locaux.
- défendre les intérêts de la commune dans toutes les instances de coordination de politique publique de la donnée.



Bureau

13-15 rue de la Bûcherie
75 005 PARIS

SIRET : 800 534 521 00011



06 67 79 04 93



Gabriela Martin
Directrice générale
gabriela.martin@opendatafrance.email

Sophie Lévy
Responsable communication
sophie.levy@opendatafrance.email



opendatafrance.fr



OpenDataFrance